

COMMUNE DE CROZE

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2022**

MEMBRES	11
PRESENTS	6
REPRESENTES	1

Le sept octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 28 septembre 2022.

**Etaient présents :** MMES. CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier ;

**Etaient excusés :** CHAMBON Nathalie, DANIEL Pascal CHAUVAT, Claire (procuration à Didier TERNAT) FLESSATI Pierre et TREMPON Alexandre ;

Lesquels formant la majorité des membres en exercice.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme MOUTY Natacha a été désignée pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2022
- Décision modificative budgétaire
- Dossiers DETR 2023
- Halloween et Noël
- Eclairage public
- Points sur les travaux : Grands Bois + La poste + MAM
- Ouverture des crédits d'investissement 2023
- Recensement de la population
- Questions diverses : Projet PINTON, Bulletin municipal

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

**✚ Décision modificative budgétaire n°1**

*Délibération n°2022-39 (annule et remplace 2022-35)*

Monsieur le Maire explique que suite à la suppression de la TVA sur le local de l'ACCA, nous devons procéder à la réécriture des opérations pour pouvoir rembourser la TVA, pour cela, nous devons ouvrir des crédits d'investissement comme proposé dans le tableau ci-dessous.

De plus fin de pouvoir bénéficier de crédit suffisant pour le versement du forfait annuel aux agents pour Noël, nous devons procéder au virement des crédits de fonctionnement comme inscrit ci-dessous.

COMMUNE DE CROZE

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Op.	Montant	Compte	Op.	Montant
Secours et dots				6713	H.O.	300.00
Fêtes et cérémonies	6232	H.O.	300.00			
Fonctionnement			300.00			300.00
Autres constructions				2138	H.O.	30 000.00
Autres constructions	2138	H.O.	30 000.00			
Investissement			30 300.00			30 300.00

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Dossiers DETR 2023 : Aménagement hangar en commerce**

*Délibération n°2022-33*

Monsieur le Maire explique que le garagiste que nous avons rencontré n'est plus intéressé car il a d'autres projets, par contre, l'assureur lui reste intéressé mais ce sera avec un autre garagiste qu'il connaît.

Le nouveau porteur ne sera peut-être pas acheteur du bâtiment, ce serait seulement une location. Lors du dépôt de dossier en 2022, nous n'avons pas comptabilisé les honoraires pour le maître d'œuvre qui nous serons obligatoires aux vies des montants des travaux. Monsieur le Maire ajoute qu'il est difficile de trouver un bon maître d'œuvre qui nous fournit les documents dans les temps. Nous devons donc en trouver un pour ce projet.

Ces travaux pourraient bénéficier de subventions au titre de l'année 2023, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT :	163 288.93 €
Honoraires Maître d'œuvre (12%) :	19 594.67 €
DETR 2022 (40%) :	73 153.44 €
DATAR (25%) :	45 720.90 €
DSIL (20%) :	27 432.54 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	36 576.72 €

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Engagement des crédits pour 2023**

*Délibération n°2022-40 (annule et remplace délibération 2022-34 et 38)*

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif devant intervenir avant le 30 avril 2023, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE CROZE

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

### Chapitre 21 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2022	Quart du montant
2033	Frais d'insertion	3 000 €	750.00 €
2111	Terrains nus	1 500 €	375.00 €
2138	Autres Bâtiments	547 297.19 €	136 824.30 €
21578	Autre matériel et outillage voirie	3 000.00 €	750.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000.00 €	750.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	800.00 €	200.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	400.00 €	100.00 €
<b>Total</b>		<b>558 997.19 €</b>	<b>139 749.30 €</b>

### Opération 040 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2022	Quart du montant
2313	Travaux en régie	10 000 €	2 500 €
2315	Travaux en régie	5 000 €	1 250 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>	<b>3 750 €</b>

### Opération 041 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2022	Quart du montant
2111	Terrains nus	5 000.00 €	1250.00 €
2117	Bois et forêts	10 841.00 €	2 710.25 €
21311	Hôtel de ville	13 634.46 €	3 408.62 €
2138	Autres Bâtiments	1 341.65 €	335.41 €
2151	Réseaux et voirie	4 916.48	1229.12
21578	Autre matériel et outillage voirie	3 270.98	817.75
2181	Installation générales, agencements	1 846.78	461.70
2188	Autres immobilisations corporelles	2 148.00	537.00
<b>Total</b>		<b>42 999.35 €</b>	<b>10 749.85 €</b>

### Total des crédits disponible :

	Montants	¼ du montant
Chapitre 21	<b>558 997.19 €</b>	<b>139 749.30 €</b>
Opération 040	<b>15 000 €</b>	<b>3 750 €</b>
Opération 041	<b>42 999.35 €</b>	<b>10 749.85 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

**Adoptée à l'unanimité**

COMMUNE DE CROZE

**+ Demande de subvention dans le cadre du volet renouvellement forestier du Plan de Relance : « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».**

*Délibération n°2022-35*

Le peuplement de feuillus divers situé dans la parcelle 11B de la forêt communale de CROZE étant pauvre et composé de chêne chétif ainsi qu'une grande partie de feuillus tendres de manière éparées. Le sol étant superficiel sur la partie haute de la parcelle.

Il a été décidé de récolter la partie mécanisable de cette parcelle pour une surface de 4.07 Ha. La vente des bois a été actée au mois de septembre 2022. Une partie des arbres cerclés à la peinture bleu seront cependant conservés (surface déduite de la demande 0.15 Ha) en tant qu'abri et pour limiter l'impact paysager de la coupe.

La commune envisage le reboisement de cette parcelle. Pour tenir compte des évolutions climatiques et des stations, un mélange composé de 3 essences sera composé pour diversifier le peuplement et faire face au réchauffement climatique en utilisant des essences les mieux adaptés à la station. La préparation du terrain consistera à la création de potets mécanisés sans dessouchage préalable et après exploitation en bois énergie des houppiers et des bois de faibles valeurs.

La commune sollicite une subvention dans le cadre du volet forestier du Plan de Relance, conformément à au volet N° 3 de l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

***Plan de financement***

FINANCEURS	MONTANT	%
MAA	15 787.21 €	60 %
<b>TOTAL DES AIDES</b>	<b>15 787.21 €</b>	<b>60 %</b>
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	10 524.81 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 312.02 €</b>	<b>100 %</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**+ Dossiers DETR 2023 : Réhabilitation ancienne poste**

*Délibération n°2022-36*

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'achat de l'ancienne poste, il serait judicieux de la réhabiliter en maison d'habitation pour de la mise en location.

Le coût global de ces travaux est estimé à 175 100 € HT soit 210 120.00 € TTC

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2023, sachant que les travaux sont déjà inscrits dans le cadre du contrat de territoire (C2RTE) ce qui permettrait de bénéficier d'une DETR majorée à 50% au lieu de 35%.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX HT :	175 100.00 €
Honoraires Maître d'œuvre (11%) :	19 261.00 €
Diagnostics + études :	8 065.00 €
DETR 2023 (soit 50% du montant HT) :	103 863.00 €
DSIL 2022 (soit 30% des travaux HT) :	45 220.80 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	58 642.20 €

**Adoptée à l'unanimité**

COMMUNE DE CROZE

**✚ Décision modificative budgétaire n°2**

Délibération n°2022-37

Monsieur le Maire explique que lors du budget prévisionnel, les comptes correspondants au paiement des frais de publication d'un marché public n'ont pas été ouverts.

Il convient donc de modifier le budget dans ce sens, comme indiqué ci-dessous.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Op.	Montant	Compte	Op.	Montant
Frais d'insertion				2033	H.O.	3 000.00
Autres constructions	2138	H.O.	3 000.00			
Investissement			3 000.00			3 000.00

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Questions diverses :**

- ▶ Panneaux affichages : il est redit qu'il serait judicieux de remettre les panneaux d'affichages dans chaque village en service afin d'y afficher les compte rendu.
- ▶ Poubelles : certains accotements où sont disposés les containers sont en mauvais état ou très dégradés. Une journée ou 2 demi-journées de travaux en régie avec l'employé communal pourrait être organisée. Les travaux permettraient de décaisser et faire des dalles bétons au niveau de la route. Ces travaux concerneraient 2 ou 3 sites précis, il serait peut-être judicieux de voir avec la Com. Com. car les personnes en charge du ramassage des ordures ménagères rencontrent peut-être des difficultés sur certains points propres comme Les Magnadas, La Combe et Les Matroux.
- ▶ Halloween : pourra se faire avec le comité des fêtes le dimanche 30 octobre à partir de 15h, départ à la Baraque.
- ▶ Il faut préparer un courrier pour inviter les parents et les enfants pour un porte à porte chez les habitants à la Grattade, le Tarderon et la Baraque. Les habitants devront également être prévenu pour qu'ils prévoient des bonbons. Pour finir, vers 17h, un goûter pourra être donné à la salle des fêtes.
- ▶ Noël : Pas de guirlande électrique pour des économies d'énergie mais décoration oui. Les dates pour les réunions de préparation des décorations et la pose sont retenues.
- ▶ Suivant le contexte sanitaire un repas sera prévu le samedi 10 décembre. Voir vers la mi-novembre pour réserver le traiteur.
- ▶ Des colis seront prévues et distribués pour les habitants qui ne viendront pas au repas comme auparavant.
- ▶ Prévoir une réunion pour les cadeaux de Noël des enfants et récupérer les catalogues à la librairie. Possibilité de commander le livre du PNR sur la forêt pour les plus grands. Voir si le CDF participera ou non à l'achat des cadeaux.
- ▶ Joëlle explique ses idées à l'aide du document rédigé.
- ▶ Eclairage public : vu le contexte économique, une coupure pourrait être envisager en 2023. Un sondage des habitants pourrait être fait en amont pour connaître leurs avis.
- ▶ **TRAVAUX :**  
Grands bois : la vente des gros douglas n'a pas eu lieu, nous avons mis un prix de retrait qui n'a pas été atteint. Ils seront remis en vente plus tard.  
Maison la poste : l'appel d'offre a été lancé, les entreprises ont jusqu'à la fin du mois d'octobre pour faire

**COMMUNE DE CROZE**

---

une offre. S'en suivra l'ouverture des plis. Le marché comporte 9 lots. La DETR est normalement reconduite pour 2023.

MAM : pour le moment nous n'avons pas de chiffrage, ni de DETR et 2 autres projets prioritaires. De plus une partie des travaux pourraient être réalisés en régie.

Hyverneresse : mise en attente du dossier.

Le pont des Outeix : pas de subvention accordée en 2022. Par contre les travaux de réfection de la berge commence lundi après une pêche électrique.

▶ Recensement de la population 2023 : il faut trouver 1 personne retraitée avec des connaissances en informatiques et du temps de libre, il faut trouver le plus rapidement possible. Le recensement compte pour le calcul des dotations que nous recevons. Les personnes qui ne veulent pas faire le recensement peuvent recevoir une amende. Il propose maintenant d'y procéder par internet, la personne peut le faire seul et quand elle a le temps.

▶ Projet PINTON : le permis de construire a été déposé, par contre les études de sols sont mauvaises. Le prix des fondations s'élèveront à 120 000 € et M. PINTON demande à ce que la note soit divisée par 3 , 1 part commune, 1 part Bredèche et 1 part PINTON. Nous devons voir avec le département pour organiser une réunion car le remblai date de la route. Si la construction n'était pas d'autant, il n'y aurait pas de souci mais étant donné la surface au sol, le moindre mouvement ou affaissement pourrait engendrer une fissure du bâtiment.

▶ Nous sommes en attente d'une estimation du montant des taxes sur les entreprises qui pourrait revenir à la commune. M. PINTON souhaite une réponse pour la fin du mois. Le conseil décide d'attendre l'estimation des taxes pour décider ainsi que la réunion avec le département.

▶ Le Cousseix : le poteau cassé n'a toujours pas été remplacé ainsi que devant chez Jean-Jacques NESTE.

▶ Bulletin municipal : il doit être fait pour la fin de l'année, si possible avant le recensement.

▶ Epareuse : demander à ce que l'entreprise passe plus droit. Cela a été mal fait chez Lignon à Bunleix et Paul et les noisetières étaient sur la route.

▶ Bunleix : problème devant chez Richard pour se garer, les voisins se garent devant chez lui.

**Le maire clos la séance à 22H30.**

**Le secrétaire de séance,**

**Natacha MOUTY**

**Le Maire,**

**Didier TERNAT**